

Les informations présentées ici sont basées sur celles de l'année scolaire en cours. Elles sont susceptibles d'être réévalués pour l'année 2024-2025.



Dossier de demande d'INSCRIPTION 2024 – 2025

Les niveaux ouverts à la rentrée prochaine sont :

PS - MS - GS - CP dans une classe

CE1 - CE2 - CM1 - CM2 dans une 2nde classe.

L'école se réserve la possibilité de modifier ces regroupements pendant l'été selon le nombre d'enfants inscrits par classe.

Les journées travaillées sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

1. CONTRIBUTIONS SCOLAIRES POUR L'ANNEE ET AUTRES FRAIS

L'école vit des contributions (frais de scolarité) que lui versent les familles. En tant qu'école hors-contrat, elle ne bénéficie d'aucune autre ressource.

Les familles ayant deux enfants ou plus à l'école bénéficient d'une réduction (avec résultat arrondi à l'euro) comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le tarif est dégressif en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans l'école Anne de Guigné :

- pour 2 enfants : -5% du total
- pour 3 enfants : -10% du total
- pour 4 enfants : -15% du total
- pour 5 enfants : -20% du total

Tableau des contributions mensuelles sur 10 mois :

Classe	Tarif mensuel	Tarif annuel
PS	180 €	1800 €
MS, GS	200 €	2000 €
CP, CE, CM	250 €	2500 €

A titre indicatif, une année scolaire pour un élève coûte réellement 4990 € par an.

Dispositions relatives aux contributions :

Pour assurer la régularité des versements, et faciliter le travail du trésorier (bénévole), le versement des contributions se fera **par chèque ou virement au compte bancaire de l'Association (AFEAG) au plus tard le 10 de chaque mois, d'octobre 2024 à juin 2025.**

Un relevé d'identité bancaire de l'association est joint au présent dossier.

L'association accepte le paiement anticipé des contributions, soit pour un trimestre, soit pour l'année scolaire entière.

Les familles qui le souhaitent peuvent solliciter une bourse auprès d'une association d'aide à l'enseignement libre catholique hors contrat (Association Education-Solidarité, Mouvement catholique des familles, ...).

Enfin, le versement mensuel est effectué pour le mois entier. En cas de départ de l'école en cours de mois, il reste acquis pour l'école.

Autres frais :

L'association demande une location de l'ordre de 50€ (chèque à l'ordre de « Association Familiale d'Education Anne de Guigné ») pour le prêt des livres, manuels et matériel des maternelles (puzzles...) appartenant à l'école. Elle fait confiance aux familles qui restent responsables des pertes et dégradations de ces livres ; qu'elles en prennent soin et surveillent leurs enfants sur ce point. Des livres de lecture suivie seront peut-être à acquérir en cours d'année.

Les parents d'élèves sont tous membres de l'Association par une contribution financière d'adhésion de 10€ et par une implication active dans son fonctionnement et/ou dans l'organisation des différents projets d'école.

RIB - Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements, etc...).

IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	04232	0000230047G	18	CREST

IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE

IBAN : FR94 3000 2042 3200 0023 0047 G18
Code B.I.C. : CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE :

**ASSOCIATION FAMILIALE
D'ÉDUCATION ANNE DE GUIGNÉ
15 RUE DE LA TOUR
26400 ALLEX**